

A Monsieur le Directeur Général  
de la Société INES

Objet : **Tuyaux en PVC-U & PEHD pour réseau d'eau potable & PVC-U pour réseau d'assainissement.**

Réf. : DA/CZ/PK/D 419/16

**Monsieur,**

Suite à votre demande d'agrément pour les produits cités en objet et après analyse de votre dossier, nous avons le plaisir de vous informer que LYDEC vous octroie l'agrément demandé pour :

- **les tuyaux en PVC-U PN16 de diamètre allant de Ø 63 à Ø 315mm pour le réseau d'eau potable et les tuyaux en PVC-U pour réseau d'assainissement de classe de rigidité SN4 de DN allant de Ø 200 à Ø 500mm, ainsi que les tuyaux en PEHD PE100 PN20 allant de diamètre allant de Ø25 à Ø63mm et ceux de PN16 pour les DN allant de Ø75 à Ø 200mm pour réseau d'eau potable.**

La présente décision d'agrément des produits ci-dessus mentionnés pour utilisation par LYDEC pour ses réseaux reste valable pendant une durée de 2 ans renouvelables, à compter de la date de signature de la note d'agrément.

Il vous est par ailleurs demandé de :

- Accompagner les entreprises sous-traitantes sur les techniques de pose en mettant en place des formations théoriques et pratiques portant sur la mise en œuvre des tuyaux pour chaque projet ;
- Adopter la technologie des joints intégrés lors de la fabrication de l'ensemble des tuyaux en PVC-U ;
- Protéger les tuyaux destinés à l'eau potable par des bouchons extérieurs pour tous les diamètres ;
- Porter une attention particulière au volet hygiène et sécurité (mettre en place des pancartes de prévention des risques aux différents postes de travail, mettre en place un plan d'évacuation visible, mettre en place des actions de formation sur les différents risques liés à l'activité, identifier les zones de circulation des visiteurs de l'usines, ...)

Cet agrément sera immédiatement annulé si les tuyaux en question venaient à présenter un vice de fabrication, un défaut de matière, un mauvais comportement en exploitation, ou en cas de modification affectant les caractéristiques du produit et non portée à la connaissance de LYDEC.

Il est enfin rappelé que le présent agrément est technique et concerne les seuls produits ci-dessus référencés. Il n'implique aucune obligation d'achat par LYDEC et ne préjuge en rien du résultat des consultations qui seront lancées selon les procédures habituelles et/ou de votre acceptation comme fournisseur LYDEC.

Avec nos remerciements pour l'intérêt que vous portez à notre entreprise.  
Veuillez agréer, Monsieur l'expression de nos sincères salutations.

Fait à Casablanca, le 31 mai 2018

Directeur des Achats  
Chaïb ZERHOUNI

  
Lydec  
Direction des Achats